

Les radiateurs à inertie d'ATERNO

Différentes sociétés s'efforcent de promouvoir les « radiateurs éco-électriques à inertie » par des campagnes publicitaires qui ne laissent pas indifférent.

Voici les astuces utilisées par l'une d'entre elles – **ATERNO** - pour rassurer le consommateur :

- ↪ S'appuyer sur une « campagne nationale d'économie d'énergie » et arborer un drapeau tricolore ;
- ↪ Afficher un logo « République française » et un logo « CNIL » ;
- ↪ Annoncer un partenariat « solutions habitat » avec EDF ;
- ↪ Promettre 45 % d'économie sur votre facture de chauffage et apposer un sceau « contrôlé par huissier » ;
- ↪ Proposer de recevoir un guide gratuit.

La demande de guide gratuit aboutit nécessairement à un démarchage téléphonique ou à domicile.

Le Réseau anti-arnaques est catégorique : le consommateur ne fera pas d'économie financière et ne réduira pas sa consommation d'énergie.

En effet, un radiateur électrique, quel qu'il soit (*grille-pain, à bain d'huile ou à inertie*), a un rendement de 100 % qui ne peut être dépassé. L'inertie dans le radiateur ne servira qu'à ralentir le démarrage de la période de chauffe et l'énergie nécessaire au chauffage du radiateur lui-même vous sera restituée lorsque vous l'arrêterez. Au final, vous aurez récupéré en chaleur la totalité de l'énergie électrique qui sera entrée dans le radiateur et rien de plus. L'huissier qui a constaté 45 % d'économie devait être bien peu au fait des lois de la physique.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)